

AVIS DE RECONDUCTION DES INTÉRÊTS À BAIL
SUR UNE ASSOCIATION CONDOMINIALE DE PROPRIÉTÉ À BAIL
(conformément au paragraphe 174 (7) de la *Loi de 1998 sur les condominiums*)

Loi de 1998 sur les condominiums

Les intérêts à bail sur les parties privatives de (*nom de l'association condominiale*), association condominiale de propriété à bail n° et les intérêts communs qui s'y rattachent (ces intérêts à bail et intérêts communs étant, ensemble, appelés ci-après « intérêts à bail »), enregistrés au bureau d'enregistrement immobilier de la division d'enregistrement des droits immobiliers (ou des actes) de, arrivent à expiration le (*indiquer la date d'expiration*).

Ces intérêts à bail ont été reconduits pour un terme additionnel deannées.

Fait le 2.....

.....
(*signature du bailleur*)

.....
(*nom en caractères d'imprimerie*)

(*Dans le cas d'une société, apposer son sceau ou ajouter une déclaration portant que le ou les signataires sont autorisés à lier la société.*)